

élicio PROJET EOLIEN DU HAUT PLATEAU

Communes de BARLEUX, BELLOY-EN-SANTERRE et VILLERS CARBONNEL (80)

DOSSIER D'AUTORISATION UNIQUE



AVIS CONSULTATIFS

Nom fichier informatique: 3.4-AvisConsultatifs

énergies et territoires développement





PROJET EOLIEN du Haut Plateau Communes de Villers-Carbonnel, Barleux et Belloy-en-Santerre (80)

Etude d'impact sur l'environnement ANNEXE 1 : réponses aux consultations

Rapport d'étude Etude d'impact sur l'environnement

Version: V1

Date: 15/03/2016

Commanditaire : Elicio

ETD Brest

Pôle d'innovation de Mescoat 29800 LANDERNEAU Tél: +33 (0)2 98 30 36 82 Fax: +33 (0)2 98 30 35 13

ETD Amiens

4 rue de la Poste BP 30015 80160 CONTY Tél/Fax: +33 (0)3 22 46 99 07

ETD Roanne

Télépôle - 27, rue Langénieux 42300 ROANNE Tél: +33 (0)4 77 23 78 20 Fax: +33 (0)4 77 23 78 46

www.etd-energies.fr

Liste des courriers

\blacktriangleright	SZSIC	2015
•	DGAC	2011

► Région aérienne Militaire 2011

► ARS 2015

► Conseil départemental de la Somme 2015

DREAL 2015
 ERDF 2015
 Orange 2015
 Free 2015

▶ GRT Gaz 2015

► Météo France 2015

▶ SDIS 2015

► SICAE Sommes Cambraisis 2015

▶ RTE 2016

▶ SIEP Santerre 2015▶ nantaise des eaux 2015

▶ VNF 2016







PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ NORD

Le Préfet Délégué pour la Défense et la Sécurité Nord

Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur

Direction des Systèmes d'Information et de Communication

Affaire suivie par :
Christophe MAGNALDI
Tél : 03 20 08 10 28
christophe.magnaldi@interieur.gouv.fr

SGAMI Nord/DSIC/DRM/n° 15- 00075

Lille, le 15 janvier 2015

Madame,

Par correspondance du 05 janvier 2015, vous nous avez soumis une demande de consultation sur le risque de perturbations que l'installation d'un parc éolien pourrait générer à l'encontre de ses activités.

Le projet d'installation concerne une zone localisée sur les communes de VILLERS-CARBONNEL, BELLOY-EN-SANTERRE et BARLEUX (80).

En tant que gestionnaire, pour la zone de défense Nord, des servitudes radioélectriques se rapportant aux centres de réception radioélectriques exploités et contrôlés par le Ministère de l'intérieur, nous avons examiné votre demande.

D'après la carte de situation fournie, la zone faisant l'objet de l'étude en vue de l'implantation du parc éolien n'est pas concernée par les servitudes radioélectriques relevant de notre compétence.

Je donne donc un avis favorable à l'objet de la présente consultation.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Stéphane MORANT

ETD, Agence Nord 4 rue de la Poste BP 30015 80160 CONTY

À l'attention de Mme Carole PIEDVACHE Chargée d'étude

Adresse postale SGAMI/DSIC : 27 rue Jacquemars Giélée – 59000 LILLE Tél. : 03 20 30 59 23 – Courriel : sgami-nord-dsic@interieur.gouv.fr



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction générale de l'Aviation civile

Beauvais, le 12 Décembre 2011

Direction de la sécurité de l'Aviation civile Direction de la sécurité de l'Aviation civile Nord Délégation Régionale Picardie Le Délégué

. .

Electrawinds

Nos réf.: 1975/DR/PIC/JCO Vos réf.: Courriel du 12/12/2011 Affaire suivie par : Jean-Marie Corda jean-marie.corda@aviation-civile.gouv.fr Tél.: 03 44 11 49 05 - Fax: 03 44 11 49 08

Objet : Préconsultation pour une zones d'étude dans la Somme

Vous avez fait parvenir à mes services un projet d'implantation sur le territoire des communes de Belloy en Santerre, Barleux, Villers Carbonnel et Berny en Santerre pour des éoliennes d'une hauteur de 140m en bout de pales.

Après étude du dossier, les communes ne sont impactées par aucune servitude de dégagement ou radioélectrique civile. Leur altitude est limitée à 304.8m NGF pour des contraintes de circulation aérienne.

Néanmoins la zone colorée est située dans la zone de protection d'un point constituant le début d'un cheminement obligatoire dont l'altitude d'utilisation est de l'ordre de 150m. Dans cette zone, l'aviation civile sera amenée à émettre un avis défavorable concernant l'implantation d'éolienne.

De plus, lors de l'instruction d'un éventuel permis de construire, nous étudierons à nouveau les caractéristiques des éoliennes (coordonnées et hauteurs) afin de donner un avis définitif.

Enfin, j'attire votre attention sur le fait que le résultat de cette étude reste valable dès lors qu'aucune modification substantielle ou qu'aucune évolution d'ordre aéronautique ou réglementaire ne modifie l'environnement ou l'utilisation de l'espace aérien dans la zone concernée.

Ressources, territoires, habitais et l'estatores, territoires, territoires et climat Développement d' Énergies et climat Développement d' ntion des risques infrastructures, transports et me

Le Délégué Picardie

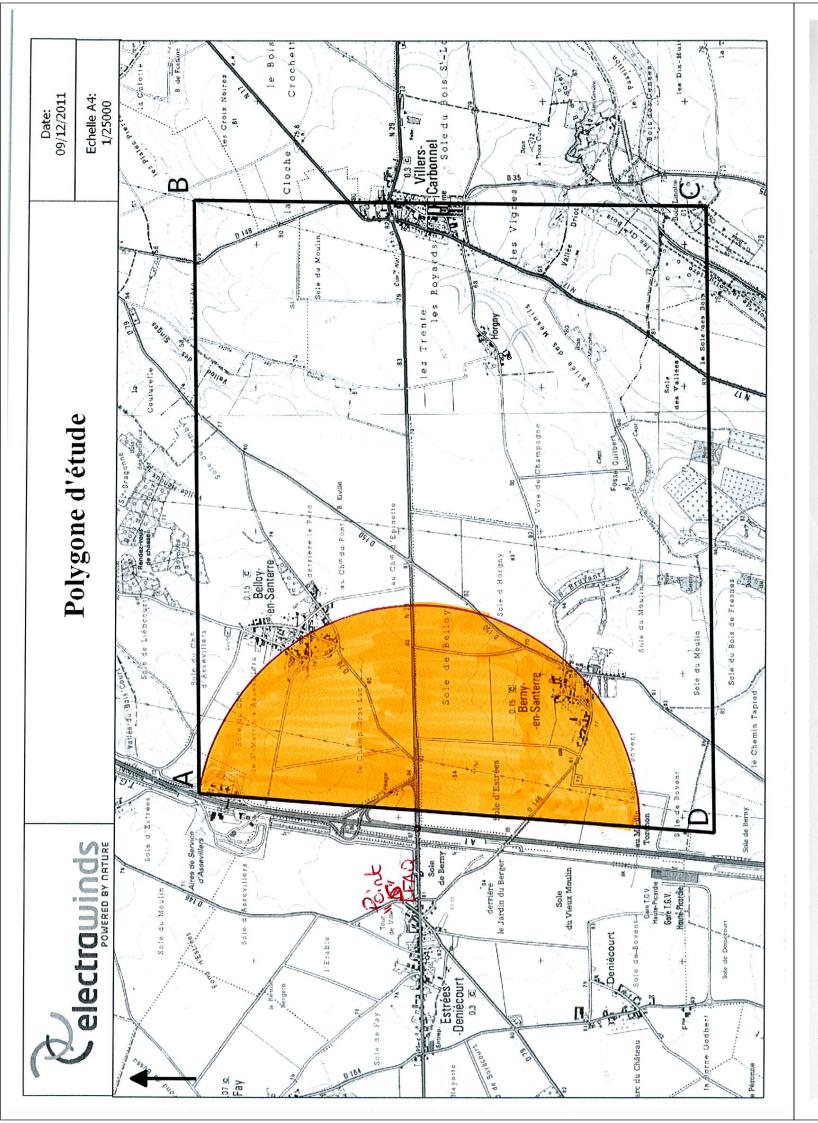
Pascal Bazer-Bachi

PJ : Polygone d'étude

Présent pour l'avenir

Délégation Régionale Picardie Aéroport de Beauvais 60000 Beauvais Tillé







MINISTÈRE DE LA DÉFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS



COMMANDEMENT DE LA DEFENSE AERIENNE ET DES **OPERATIONS AERIENNES**

Zone aérienne de défense Nord

Section environnement aéronautique

Dossier suivi par:

- Cal Stéphanie Langlais,
- Cdt Xavier Leroy.

Paris, le 0 8 MARS 2012

/DEF/CDAOA/GATN

50885

Le général de brigade aérienne Jean-Daniel Testé général adjoint territoire national au général commandant la défense aérienne et les opérations aériennes 75509 Paris Cedex 15

Monsieur le directeur de la société **ELECTRAWINDS FRANCE** 25 avenue de l'Opéra

75001 PARIS

OBJET

: projet éolien dans le département de la SOMME (80).

REFERENCES

- : a) votre lettre du 21 décembre 2011,
- b) décret du 23 novembre 2011 portant délégation de signature¹,
- c) circulaire et arrêté du 25 juillet 1990 relatifs aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation²,
- d) arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement,
- e) arrêté du 13 novembre 2009 relatif à la réalisation du balisage des éoliennes situées en dehors des zones grevées de servitudes aéronautiques³.



Zone aérienne de défense Nord – Section environnement aéronautique – BP 29 – 37130 CINQ MARS LA PILE Tél : 02 47 96 19 92 – PNIA : 811 924 27 92 – Fax : 02 47 96 28 16 Email: envaero.zad-nord.ba927@inet.air.defense.gouv.fr

¹ Référence : NOR DEF D 1129390 D

² Références: NOR EQU A 9000 474 A et NOR EQU A 9000 475 C ³ Référence: NOR DEV A 0917931 A

Monsieur le directeur.

Après consultation des différents organismes de la Défense concernés par votre projet éolien sur les communes de BELLOY-EN-SANTERRE, BARLEUX, VILLERS-CARBONNEL et BERNY-EN-SANTERRE (80) transmis par courrier de référence, j'ai l'honneur de vous informer que le Ministère de la Défense émet un avis favorable à sa réalisation.

Cependant, compte tenu de la hauteur totale hors sol des éoliennes, un balisage "diurne et nocturne" devra être mis en place conformément à l'arrêté de dernière référence. En conséquence, je vous invite à consulter la direction de la sécurité de l'aviation civile NORD située à ORLY (94) afin de prendre connaissance de la technique de balisage appropriée à votre projet.

Dans l'éventualité où ce projet subirait des modifications postérieures au présent courrier, il devra systématiquement faire l'objet d'une nouvelle consultation.

Cet avis reste valable dès lors qu'aucune évolution, notamment d'ordre réglementaire ou aéronautique, ne modifie l'environnement ou l'utilisation de l'espace aérien dans la zone concernée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Ministre de la Défense et par délégation

Le Genoral de brigade aérienne

eneral Adjoint Admoire Nations

COPIES:

- Monsieur le directeur de la sécurité de l'aviation civile NORD DSAC Nord Orly Sud 108
 94396 ORLY AEROGARE CEDEX
- Monsieur le délégué militaire départemental 34 rue de l'Amiral Courbet B.P. 2710 80027 AMIENS CEDEX
- Archives ZAD Nord (BR 62)



Carole Piedvache

De: Vinciane.SOMSON@ars.sante.fr
Envoyé: lundi 19 janvier 2015 13:48
À: carole.piedvache@etd-energies.fr
Objet: Projet éolien Haut plateau

Bonjour Madame,

Comme suite à votre correspondance en date du 5 janvier 2015 concernant un projet éolien sur le territoire des communes de Villers-Carbonnel, Belloy en Santerre et Barleux dans le département de la Somme, je vous informe que la zone d'étude est située en dehors de tout périmètre de protection de captage d'eau destinée à la consommation humaine.

Cordialement



Vinciane SOMSON Technicienne sanitaire

Direction de la Santé Publique Délégation Territoriale de la Somme Ligne directe : 03 22 33 54 13| vinciane.somson@ars.sante.fr

Agence régionale de santé (ARS) de Picardie
 52 rue Daire | CS 73706 - 80037 Amiens cedex 1 |
 Standard : 03 22 970 970

www.ars.picardie.sante.fr



Direction Exploitation – maintenance des Infrastructures

AGENCE ROUTIERE EST

Votre interlocuteur: Laurent REGNARD Téléphone: 03 60 03 49 43 Télécopie : 03 60 03 49 99 Mèl: <u>l.regnard@somme.fr</u>

V/Réf:

Lettre reçue le 8 janvier 2015

N/Réf:

LR/vs - 2015/044

Objet:

Consultation projet de parc éolien sur les communes de : VILLERS CARBONNEL – BELLOY EN

Agence Nord

80160 CONTY

B.P. 30015

Péronne,

le 12 janvier 2015

ENERGIES ET TERRITOIRES DEVELOPPEMENT

A l'Attention de : Carole PIEDVACHE

SANTERRE et BARLEUX

Madame,

Comme suite à votre courrier cité en référence concernant le projet rappelé en objet sur le territoire des communes de VILLERS CARBONNEL - BELLOY EN SANTERRE et BARLEUX, je vous informe qu'il n'y a pas de servitudes connues par mes services sur ces communes.

Néanmoins, dans la zone d'étude, il est à noter la présence de 4 routes départementales : 1 de classe 1 (RD 1029) et 3 de classe 3 (RD 150 - RD 79 et RD 148). Par conséquent, tous travaux (traverse de fourreaux, aménagement d'accès, élargissement d'accès existant, ...) devront faire l'objet, au préalable, d'une demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public départemental (Permission de voirie).

De plus, dans le cas d'implantations d'éoliennes prévues à proximité de routes départementales, une distance minimale de sécurité (entre l'axe vertical de l'éolienne et la limite du domaine public départemental) devra être respectée :

 distance minimal de sécurité : 1,5 x (H + L/2) H = hauteur du mât et L = longueur des pales.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Madame, mes bien sincères salutations.

Le Chef de

Laurent REGNARD

CONSEIL GENERAL DE LA SOMME 1 Avenue de la République - BP 90061 - 80201 PERONNE CEDEX Téléphone: 03.60.03.49.40 - Télécopie: 03.60.03.49.99



Direction de l'environnement

ETD Agence Nord 4 rue de la Poste BP 30015 80160 CONTY

Votre interlocuteur: Elodie Georges Téléphone: 03 22 71 81 41 Télécopie: 03 22 71 81 59 mél: e.georges@somme.fr

N/Réf: EG - 2015-01-159 Objet: Projet Eolien Haut Plateau **Amiens**

le 1 5 JAN. 2015

Madame,

Comme suite à votre courrier en date du 5 janvier dernier, je vous informe qu'il n'existe pas d'Espaces Naturels Sensibles, propriétés et/ou gérées par le Conseil général, sur les zones d'études de votre projet éolien.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président et par délégation, la Directrice de l'environnement

CONSEIL GENERAL DE LA SOMME

B.P. 32615 - 80026 AMIENS Cedex 1 téléphone: 03 22 71 81 46 - télécopie: 03 22 71 81 59 www.somme.fr

De: GADRAT Benjamin - DREAL Picardie/SPRI/DPRC [benjamin.gadrat@developpement-

durable.gouv.fr]

Envoyé: vendredi 23 janvier 2015 10:39

À: Carole Piedvache

Cc: 'Mathilde Matras'; DEPUYDT Arnaud (Chef de service) - DREAL Picardie/UT somme;

"DENIS Severine (Référent entrepôts) - DREAL Picardie/UT somme"

Objet: Re: projets éoliens haut Plateau et Santerre

Madame,

Ces projets se situant dans le département de la Somme, votre interlocuteur est donc l'Unité Territoriale de la Somme dont voici les contacts :

- Arnaud DEPUYDT, chef de l'Unité Territoriale : 03 22 38 32 12
- Séverine DENIS, chef de la subdivision 1, dans laquelle se situe ces 2 projets : 03 22 38 32 11

Vous pouvez trouver dans la <u>cartographie du SRE</u> les enjeux, notamment paysagers, à prendre en compte pour le projet. Pour le premier, on peut noter notamment le paysage de petite échelle de boucles de la Somme, justifiant que la zone du projet soit majoritairement en orange (favorable sous conditions) ; on peut aussi noter la proximité avec les enjeux très forts (justifiant une zone blanche) du paysage de petite échelle de la vallée de la Somme et de l'historial de Péronne.

Concernant les recommandations pour les dossiers et les projets, il est attendu plusieurs choses, en particulier :

- les prospections biodiversité doivent être effectuées sur un cycle biologique complet et dater de moins de 5 ans pour être valables (cependant, il n'est pas nécessaire d'effectuer des prospections chiroptères en hiver étant donné leur inactivité en cette saison, mais il peut être intéressant de rechercher d'éventuels gîtes d'hibernation)
- 6 prospections chiroptères sont attendus au minimum, mais ce minimum ne garantit pas la recevabilité du dossier sur ce point, en particulier si les enjeux chiroptères du site semblent important ; il est préférable d'avoir au moins une ou deux prospections à hauteur des pales en période de migration printanière et surtout automnale ; les conditions météorologiques doivent être adaptées au vol des chiroptères pour être considérées comme valables (température supérieure à 10°C, pas de pluie, vitesse de vent inférieure à 6 m/s) ; ces conditions météorologiques lors des prospections doivent être indiquées dans le dossier
- l'étude paysagère doit montrer l'impact visuel du projet sur les villages alentours (photomontages en sortie de village), les visibilités depuis et les covisibilités avec les monuments historiques dans un rayon de 20 km environ (photomontages, cartes de visibilité, coupes topographiques...), les effets d'écrasement de vallée si le projet n'est pas loin d'une vallée
- il est préconisé un éloignement d'au moins 200 m des espaces boisés (recommandation EUROBATS reprise dans le SRE pour la protection des chiroptères) ; si une ou plusieurs éoliennes sont situés à moins de 200 m d'espaces boisés, il est attendu une justification approfondie (soit des prospections plus poussées montrant l'absence d'enjeu particulier à proximité de ces boisements, soit un plan de bridage avec arrêts aux périodes favorables au vol des chiroptères)

Nous sommes à votre disposition pour toute question complémentaire à ce sujet.

Cordialement

Benjamin GADRAT

Inspecteur référent régional éolien, nature et paysage

DREAL Picardie - Service Prévention des Risques Industriels - Division des Risques Chroniques

Tel: 03.22.82.92.78 Fax: 03.22.91.73.77

1



Récépissé de DT Récépissé de DICT

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)



Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

Destinataire

Récépissé de DT	Dénomination :	PIEDVACHE CAROLE
Récépissé de DICT	Complément / Service :	
Récépissé de DT/DICT conjointe	Numéro / Voie : Lieu-dit / BP :	4 RUE DE LA POSTE
	Code Postal / Commune :	80160 CONTY
	Pays :	France

N° consultation du téléservice : 2015010800351TAM	Coordonnées de l'exploitant :		
Référence de l'exploitant : 1503022200.150301RDT02	Raison sociale : ERDF PICARDIE		
N° d'affaire du déclarant : HAUT PLATEAU	Personne à contacter :		
Personne à contacter (déclarant) : PIEDVACHE CAROLE	Numéro / Voie : <u>10 RUE MACQUET VION</u>		
Date de réception de la déclaration : $12/01/15$	Lieu-dit / BP : <u>CS 80633</u>		
Commune principale des travaux : BELLOY-EN-SANTERRE, 80200	Code Postal / Commune : 80011 AMIENS CEDEX 1		
Adresse des travaux prévus :	Tél. : Fax :		
Eléments e	généraux de réponse		
Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas	s de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :		
Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés a	au regard des informations fournies. Distance > à : 100 m		
	catégorie : (voir liste des catégories au verso)		
If y a da filoliis all reseau/ouvrage concerne (voli liste jointe) de c	dicegone(voir liste des categories au verso)		
Modification ou exten	nsion de nos réseaux / ouvrages		
Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai ir	nférieur à 3 mois :		
Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.			
Veuillez contacter notre représentant :	Tél. :		
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le déla	ai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.		
Emula comont d	do man márcony. / augurorga		
	le nos réseaux / ouvrages Date d'édition: Sensible : Prof. règl. minia: Matériau réseaua:		
NB: La classe de	cm		
figure dans les plans.	cm		
Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue	e d'un commun accord : à		
ou Prise de RDV	à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif :)		
Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.			
	otalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.		
	nt sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.		
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint			
	andations de sécurité		
Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr			
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à applique	r, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :		
Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spéc	ifiques:		
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a é	té précisée, indiquez si la mise hors tension est : possible 🧷 impossible		
Mesures de sécurité à mettre en œuvre :			
Dispositifs importants pour la sécurité :			
Cas de dégrada	ition d'un de nos ouvrages		
En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au	numéro de téléphone suivant :		
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de			

Responsable du dossier

Nom: M QUEHEN GERARD

Désignation du service:

Tél: +330322226583

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom: M QUEHEN GERARD

Signature:

Date: 14/01/15 Nbre de pièces jointes, y compris les plans: 0

TYS fr 1503022200.150301RDT02 - 80200 BELLOY-EN-SANTERRE

Service qui délivre le récépissé

ERDF PICARDIE



10 RUE MACQUET VION cs 80633 80011 AMIENS CEDEX 1

France

Tél: +330322226583

Fax: +330322226574

COMMENTAIRES IMPORTANTS ASSOCIES AU RECEPISSE N° 1503022200.150301RDT02

EN REPONSE A VOTRE DECLARATION

Veuillez prendre en compte les commentaires suivants :

ERDF ne possède pas d'ouvrage dans l'emprise déclarée de votre projet ou de vos travaux. Veillez a envoyer votre déclaration au distributeur d'électricité référencé sur le guichet unique (www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr)

NOUS AVONS PRIS EN COMPTE VOTRE DEMANDE. TOUTEFOIS POUR VOS PROCHAINES DT/DICT VOUS VOUDREZ BIEN VOUS REFERER AU DECRET DU 5 OCTOBRE 2011 ENTRE EN VIGUEUR AU 1ER JUILLET 2012. POUR INFORMATION UNE DT OU UNE DICT A UNE VALIDITE DE 90 JOURS.

IL N'Y A PAS D'OUVRAGE EXPLOITE PAR NOTRE SERVICE A PROXIMITE DES TRAVAUX INDIQUES A MOINS DE 100 M

Responsable du dossier : M QUEHEN GERARD

Tél: +330322226583 Date: 14/01/2015

Signature: M QUEHEN GERARD

(Commentaires V3 V1.0)

Carole Piedvache

thierry.muscat@orange.com De: jeudi 15 janvier 2015 13:32 Envoyé: 'carole.piedvache@etd-energies.fr' À: Obiet: faisceau hertzien France Télécom

Pièces jointes: Barleux Belloy-en-Santerre Villers-Carbonnel (80).JPG

À l'attention de madame PIEDVACHE Carole (ETD à Conty 80)

Bonjour,

En réponse à votre consultation concernant le projet éolien sur les communes de Barleux, Belloy-en-Santerre, Villers-Carbonnel (Somme)

Nous vous informons de la présence du faisceau hertzien France Télécom tronçon Cizancourt (641710;2538580) / Peronne (643166;2548843) avec une zone à respecter de 500 mètres de largeur totale (protection physique) et l'absence d'antenne de téléphonie mobile Orange.

MUSCAT Thierry 03.28.39.23.51

Ce message et ses pieces jointes peuvent contenir des informations confidentielles ou privilegiees et ne doivent donc

pas etre diffuses, exploites ou copies sans autorisation. Si vous avez recu ce message par erreur, veuillez le signaler

a l'expediteur et le detruire ainsi que les pieces jointes. Les messages electroniques etant susceptibles d'alteration,

Orange decline toute responsabilite si ce message a ete altere, deforme ou falsifie. Merci.

This message and its attachments may contain confidential or privileged information that may be protected by law;

they should not be distributed, used or copied without authorisation.

If you have received this email in error, please notify the sender and delete this message and its attachments.

As emails may be altered, Orange is not liable for messages that have been modified, changed or falsified.

Thank you.

Agostino Pullara [apullara@free-mobile.fr] De:

lundi 5 janvier 2015 11:36 Envoyé:

Carole Piedvache Á:

[FREE MOBILE]: Projet éolien Villers-Carbonnel Objet:

Bonjour Madame,

Veuillez recevoir également mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Je vous informe qu'il n'existe pas de contraintes sur la zone potentielle évoquée ci-dessous.

Bien cordialement,

Agostino PULLARA

free mobile - Responsable Collectivités Territoriales Nord / Est -

16 rue de la Ville l'Évêque - 75008 Paris

Téléphone : 06 16 56 14 24 email: apullara@free-mobile.fr

De: "Carole Piedvache" < carole.piedvache@etd-energies.fr>

À: apullara@free-mobile.fr

Envoyé: Lundi 5 Janvier 2015 10:36:49 **Objet:** Projet éolien Villers-Carbonnel

Bonjour Monsieur

Veuillez recevoir tous mes vœux pour cette nouvelle année 2015.

Je me permets de vous consulter car nous réalisons l'étude d'impact d'un nouveau projet éolien dans le département de la Somme, sur les communes de Villers-Carbonnel, Belloy-en-Santerre et Barleux.

Pouvez-vous nous indiquer s'il existe sur le secteur étudié ou à proximité des contraintes liées à vos services ? Je vous transmet à cet effet la carte de la zone potentielle d'implantation.

En vous remerciant par avance de votre réponse.

Cordialement

Carole Piedvache Chargée d'étude ETD - Agence Nord

4 rue de la Poste / BP 30015 / 80160 CONTY

Tél / Fax: 03 22 46 99 07 Port.: 06 64 69 45 15

Mail: carole.piedvache@etd-energies.fr



L'absence de virus dans ce courrier électronique a été vérifiée par le logiciel antivirus Avast. www.avast.com



GRTgaz Direction des Opérations Pôle Exploitation Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République 62232 Annezin

ETD Agence Nord

4 rue de la Poste BP 30015 80160 CONTY

Affaire suivie par : Mme PIEDVACHE Carole

VOS RÉF. NOS RÉF.

P15-0154

Pierre-Etienne HUOT-MARCHAND (tél: 03.26.50.32.14)

OBJET

INTERLOCUTEUR

Projet parc éolien sur les communes de Villers-Carbonnel,

Belloy-en-Santerre et Barleux - 80

Annezin, le 2+12/2015

Madame,

Nous accusons réception de votre dossier en date du 20/01/2015 concernant votre projet ci-dessus référencé.

Nous vous informons que nous n'exploitons pas d'ouvrage de transport de gaz à proximité de votre zone de travaux.

Restant à votre disposition pour tout complément que vous jugeriez utile, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Patrice DUBOURG

Responsable du Département Maintenance, Données et

Page 1 sur 1



Météo-France,
Direction Interrégionale Nord
Centre Météorologique d'Abbeville
Chemin Départemental 928
80100 Abbeville

Objet: Projet de parc éolien sur les communes de Villers-Carbonnel Belloy-en-Santerre Barleux

Vos réf: votre demande du 05.01.2015

Nos réf: DIRN CM Abbeville radeol80 20150105 ETD 80 Villers-Carbonnel Belloy-en-Santerre

Barleux

ETD Agence Nord A l'att de Carole PIEDVACHE 4 Rue de la Poste BP 30015 80160 CONTY

Abbeville le 9 janvier 2015

Madame,

Par courrier en référence, vous avez saisi Météo-France concernant votre projet d'installation de parc éolien sur les communes de Villers-Carbonnel Belloy-en-Santerre Barleux (Somme). Ce parc éolien se situerait à une distance approximativee de 77 kilomètres du radar le plus proche utilisé dans le cadre des missions de sécurité météorologique des personnes et des biens (à savoir le radar d'Abbeville).

Cette distance est supérieure à la distance minimale d'éloignement fixée par l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie éolienne. Dès lors, aucune contrainte réglementaire spécifique ne pèse sur ce projet éolien au regard des radars météorologiques, et l'avis de Météo-France n'est pas requis pour sa réalisation.

Veuillez agréer l'assurance de ma considération Le délégué de Météo-France par ordre

Jean-Michel MOURET

Références

- « Arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement. » (NOR: DEVP1119348A-MEDDTL/DGPR,août 2011)
- 2. « Perturbation du fonctionnement des radars météorologiques par les éoliennes » (CCE5, ANFR, 19 septembre 2005)
- 3. « Guide sur la problématique de la perturbation du fonctionnement des radars par les éoliennes. » (CCE5, ANFR, version1, 3 juillet 2007)
- 4. « Guide Technique : Cohabitation parcs éoliens et radars météorologiques : contrainte » (http://www.meteo.fr/special/DSO/RADEOL/#, login:radeol;mot de passe: !VI-314!)

Météo-France, Direction interrégionale Nord, Centre Météorologique d'Abbeville Route d' Hesdin , 80100 ABBEVILLE, Téléphone: 03.22.25.39.80 Télécopie: 03.22.25.39.81 Email: cdm80@meteo.fr Météo-France , Etablissement public administratif sous la tutelle du ministère chargé des transports



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SOMME

GROUPEMENT GESTION DES RISQUES

Amiens, le 1 9 JAN 2015

SERVICE PREVISION

Bureau Défense Extérieure

Tél.: 03.64.46.17.33

Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours

-

Madame Carole PIEDVACHE ETD Agence Nord 4 rue de la Poste BP 30015 80160 CONTY

N/Réf: JPD/AG/2015-021

Madame,

Par transmission reçue dans mes services le 8 janvier 2015, vous sollicitez l'avis du Service Départemental d'Incendie et de Secours au sujet d'un projet de parc éolien sur les communes de Villers Carbonnel, Belloy en Santerre et Barleux.

Aussi, je vous informe que j'adresse une copie de votre courrier à la Préfecture de la Zone de Défense Nord, et plus particulièrement au service des Systèmes d'Information et de Communication, chargé d'étudier, tout particulièrement, l'impact des projets éoliens sur les fréquences radio électriques propres au ministère de l'intérieur.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Colonel Marc DEHEDIN

Copie:

- Préfecture de la Somme - Bureau de l'Administration Générale et de l'Utilité Publique

DIRECTION DÉPARTEMENTALE - 7, Allée du Bicêtre - B.P. 2606 - 80026 AMIENS Cedex 1 - Tél. : 03 64 46 16 00 - Fox : 03 64 46 16 16

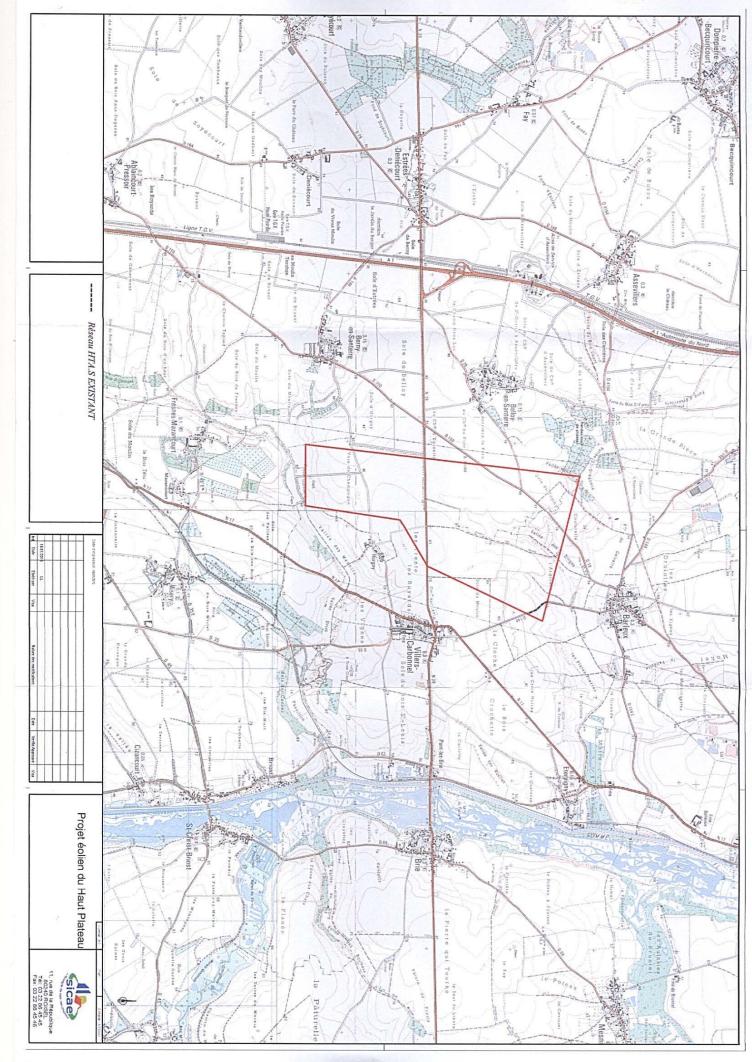




Récépissé de DT Récépissé de DICT Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

	Destinataire			
	Dénomination :	ETD		
x Récépissé de DT	Complément d'adresse :			
Récépissé de DICT	Numéro / Voie :	4 Rue de la Poste		
Récépissé de DT/DICT	Lieu-dit / BP :			
conjointe	Code Postal / Commune :	8 0 1 6 0 CONTY		
os.yee	Pays :	France		
Nº consultation du téléservice : 2	0.15010000000	Coordonnées de l'exploitant : Raison sociale : SICAE DE LA SOMME ET DU CAMBRAISIS		
Référence de l'exploitant : 9		Personne à contacter : MR PETIT FREDERIC		
N° d'affaire du déclarant : H		Numéro / Voie : Agence de Péronne		
Date de réception de la déclaration :	12 / 01 /2015	Lieu-dit / BP : 18 Place du jeu de Paume		
Commune où sont prévus les travaux : B	ARLEUX	Code Postal / Commune : 8,0200 PERONNE		
		Tél. : 0 3 2 2 8 4 1 1 9 0 Fax : 0 3 2 2 8 4 8 0 8 4		
		énéraux de réponse		
Les renseignements que vous avez foi	urnis ne nous permettent pas	de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :		
Les réseaux/ouvrages que nous explo	itons ne sont pas concernés a	u regard des informations fournies. Distance > à : m		
X Il y a au moins un réseau/ouvrage cor	ncerné (voir liste jointe).	regard des mormations routines. Distance > aIII		
Catégorie de réseaux/ouvrages (voir la	iste des catégories au verso) :	<u>E</u>		
	Modification ou extens	ion de nos réseaux / ouvrages		
Modification ou extension de réseau/ouvrag	ge envisagée dans un délai inf	érieur à 3 mois :		
Réalisation de modifications en cours				
Veuillez contacter notre représentant :		Tél. : [,] ,] ,]		
NB : Si nous avons connaissance d'une modification	on du réseau/ouvrage dans le délai	maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.		
	AND DESCRIPTION OF THE PROPERTY OF THE PROPERT	nos réseaux / ouvrages		
X Les plans de localisation sont joints	Références : Eci	helle : Date d'édition : Sensible : Profondeur mini :		
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.				
	25 10 10 10			
Réunion sur chantier pour réaliser la lo	ocalisation du réseau/ouvrage	: Date retenue d'un commun accord :// à h		
Votre projet doit tenir compte de la se	rvitude protégeant notre ouvr	age.		
(cas d'un récépissé de DT) Les plans de local	lisation ne sont pas en totalité de c	lasse A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.		
Les branchements situes dans l'emprise d		sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.		
Les recommandations techniques nénérales en fon		dations de sécurité s de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr		
Les recommandations techniques spécifique	es suivantes sont à appliquer	en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux empleyées e		
Toute approche à moins de 1.5m de n	os réseaux sera à réalise	r manuellement et non mécaniquement		
Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages spécifiques : 5.1 et 10.2.3				
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est O possible O impossible				
Précisez les mesures de sécurité à mettre en œuvre :				
Voir la lista des dissertifs	THE RESERVE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN 2 IS NOT THE OWNER.	ortants pour la sécurité		
Voir la liste des dispositifs en place dar	ns le document joint	Voir la localisation sur le plan joint X Aucun dans l'emprise		
	Cas de dégradati	on d'un de nos ouvrages		
En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0 3 2 2 8 4 1 1 9 0				
Pour toute anomalie susceptible de mettre e secours (par défaut le 18 ou le 112) :	en cause la sécurité au cours o	du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de		
Responsable du do	ossier	Signataire		
Désignation du service :		Nom : M. Christophe DUFOUR Signature :		
Tél. : [0,3 2,2 8,4 1,1 9 0	N. A. C. A.	15 01 9075		
		Date: 13 / 2015 Nbre de pièces jointes, y compris les plans :		

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire





VOS REF

NOS REF E-MAIN-CM-LIL-GMR.FLH-PPE-

16.00111

INTER-

LOCUTEUR DINAU Nathalie

TÉLÉPHONE 03.27.23.85.17

FAX 03.27.23.85.45

E-MAIL nathalie.dinau@rte-france.com

OBJET Demande de renseignement, projet de parc

éolien, VILLERS CARBONNEL

Valenciennes, le -8 FEV. 2016

Madame,

Nous faisons suite à votre demande de renseignement concernant le projet visé en objet et au regard des informations que vous nous avez transmises, nous sommes en mesure de vous indiquer que RTE exploite les ouvrages suivants :

- La ligne aérienne 225kV GAVRELLE-PERTAIN

Nous joignons en pièce jointe un extrait de carte vous permettant d'identifier la zone concernée et de compléter les préconisations qui vont suivre.

En premier lieu, l'arrêté interministériel du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire le transport et la distribution d'énergie électrique ne fixe pas expressément une distance minimale spécifique entre les éoliennes et nos ouvrages électriques. Toutefois, si l'on se réfère à l'article 26 de cet arrêté relatif à la « distance aux arbres et obstacles divers », il s'avère que le projet présenté respecte la distance prévue pour ces « obstacles divers ».

Compte tenu du caractère stratégique de nos ouvrages, nous préconisons une distance d'éloignement minimum des éoliennes par rapport aux conducteurs soumis au vent. Cette distance varie selon le niveau de tension de notre ouvrage :

- 63 000 à 150 000 Volts : la distance minimum correspond à 1,2 x la hauteur maximale des éoliennes (pâles inclues) avec un minimum correspondant à la hauteur totale de l'éolienne (pales comprises) + 50m.

TRANSPORT ELECTRICITÉ NORD EST Groupe Exploitation Transport Flandre Hainaut 41, RUE ERNEST MACAREZ 59300 VALENCIENNES TEL: 03 27 23 85 00-FAX: 03 27 23 85 55

RTF Réseau de transport d'électricité société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 2 132 285 690 euros R.C.S.Nanterre 444 619 258



www.rte-france.com

ETD

4 RUE DE LA POSTE 80160 CONTY

A l'attention de Madame PIEDVACHE

225 000 à 400 000 Volts : la distance minimum correspond à 1,4 x la hauteur maximale des éoliennes (pâles inclues) avec un minimum correspondant à la hauteur totale de l'éolienne (pales comprises) + 50m.

Ces distances ont pour objectif d'éviter ou du moins de limiter les risques liés à une ruine ou une projection de matériaux (givre, éclatement de pale, etc.).

Concernant l'acheminement des mâts, il sera nécessaire de consulter nos services afin de s'assurer des hauteurs disponibles pour le passage des transports sous nos ouvrages et des hauteurs minimum entre les nouvelles pistes et nos ouvrages.

Afin de réduire les interférences entre nos ouvrages existants et votre projet, nous sommes à votre entière disposition pour examiner en commun les meilleures conditions de son intégration.

Toutes ces dispositions seront vérifiées dans le cadre de l'instruction de demande de permis de construire que ne manquera pas de nous faire parvenir, pour avis, le service instructeur.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, veuillez croire, Madame, en l'expression de nos sentiments distingués.

Pièce jointe:

1 Plan de situation

R. MENGUY



VOS REF.: Servitudes Electriques

NOS REF.: LE-MAIN-CML-GMR-CA-PPE-16-00022

INTERLOCUTEUR: P LARTILLERIE

TEL.: 03 26 05 53 32 FAX: 03 26 05 53 25

MAIL: pascal.lartillerie@rte-france.com

OBJET: Projet éolien

Communes de Villers-Carbonnel (02)

Reims, le vendredi 22 janvier 2016

ETD

4 Rue de la Poste, BP 30015

80160 CONTY

A l'attention de Mme PIEDVACHE

Madame,

En réponse à votre consultation concernant le projet repris en objet et d'après les informations que vous nous avez transmises, nous vous informons que RTE GMR Champagne Ardenne exploite l'ouvrage à double circuits à 63 000 volts dénomés :

- ➤ MOHET PERONNE PERTAIN N°1
- MOHET PERONNE PERTAIN N°2.

Vous trouverez en pièce jointe les prescriptions techniques relatives aux aménagements dans l'environnement des ouvrages électriques ainsi qu'un extrait de carte de notre réseau. La bande de zonage rose représente la zone dans laquelle nous devons être impérativement consultés pour avis sur un dossier finalisé.

Concernant, le polygone d'étude, et compte tenu du caractère sensible et stratégique de nos ouvrages, et suivant les mesures de sécurité préconisées par la DREAL picardie, RTE préconise une distance d'éloignement **supérieure**:

• à 1,2 x la hauteur de l'éolienne pâles comprises en 90 000 volts et 63 000 volts par rapport à l'axe de la ligne afin d'éviter ou du moins limiter les conséquences d'une chute ou de projections de matériaux.

Nous vous précisons également :

• qu'en cas de chute ou projection de matériaux (morceaux de pales, givre, etc...) nous tiendrons l'exploitant responsable de tous dommages causés à nos ouvrages, aux utilisateurs qui y sont raccordés ainsi qu'aux tiers. Nous vous précisons que, si un tel sinistre devait se produire, les montants d'indemnisation pourraient être considérables. Bien entendu, il vous appartient d'éviter ou du moins limiter ce risque en prévoyant des distances d'éloignement suffisantes.

CENTRE MAINTENANCE DE LILLE

Groupe Maintenance Réseau Champagne Ardenne IMPASSE DE LA CHAUFFERIE - BP 246 51059 REIMS CEDEX TEL: 03 26 05 53 53 - FAX: 03 26 36 46 70 RTE Réseau de Transport d'Electricité, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 2 132 285 690 euros R.C.S.Nanterre 444 619 258

ISC Envi

www.rte-france.con





- que la réalisation du projet devra respecter la réglementation en vigueur et en particulier celle relative aux travaux à proximité des ouvrages électriques (Art R4534 -107 du code du travail, décret n°91-1147 du 14 octobre 1991 et son arrêté d'application du 16 novembre 1994).
- que le présent avis ne vaut que pour les ouvrages de transport d'énergie exploités par RTE GMR CHAMPAGNE ARDENNE à l'exclusion de ceux dépendants d'autres exploitants (centres de distribution d'EDF, Régies, SNCF, etc...).

Dans la zone d'étude, nous vous informons que le RTE GMR Flandre Hainaut exploite aussi l'ouvrage suivant :

Ligne à 225000 volts GAVRELLE-PERTAIN

Nous avons transmis à RTE GET Flandre Hainaut basé à Valenciennes une copie de votre demande afin qu'il puisse apporter une réponse sur les ouvrages les concernants.

Concernant le raccordement des éoliennes et l'implantation de postes de livraisons, vous voudrez bien nous adresser pour avis une nouvelle demande et si celui-ci était envisagé en Haute ou Très Haute tension, le demandeur du projet devra s'adresser à :

RTE - Service Commercial Lille

913, avenue de Dunkerque - BP 427 59 464 LOMME CEDEX Standard : 03.20.22.67.00

Vous trouverez ci-joint, à cet effet :

- Un extrait de carte réseau RTE
- Un document rappelant l'ensemble des dispositions du Code du travail précitées.
- Un document de prescriptions techniques relatives aux aménagements dans l'environnement des ouvrages électriques.
- Fiche indicative de sécurité de la DREAL Région Picardie

Restant à votre entière disposition pour toutes précisions que vous souhaiteriez obtenir, nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Responsable de L'Activité Maintenance du GMR Champagne-Ardenne

Alain BIONAZ



PRÉFECTURE DE RÉGION PICARDIE

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Picardie

Service Energie, Climat, Logement et Aménagement du Territoire Pôle Energie, Climat et Qualité de la Construction

Objet : Eoliennes « Fiche indicative de sécurité »

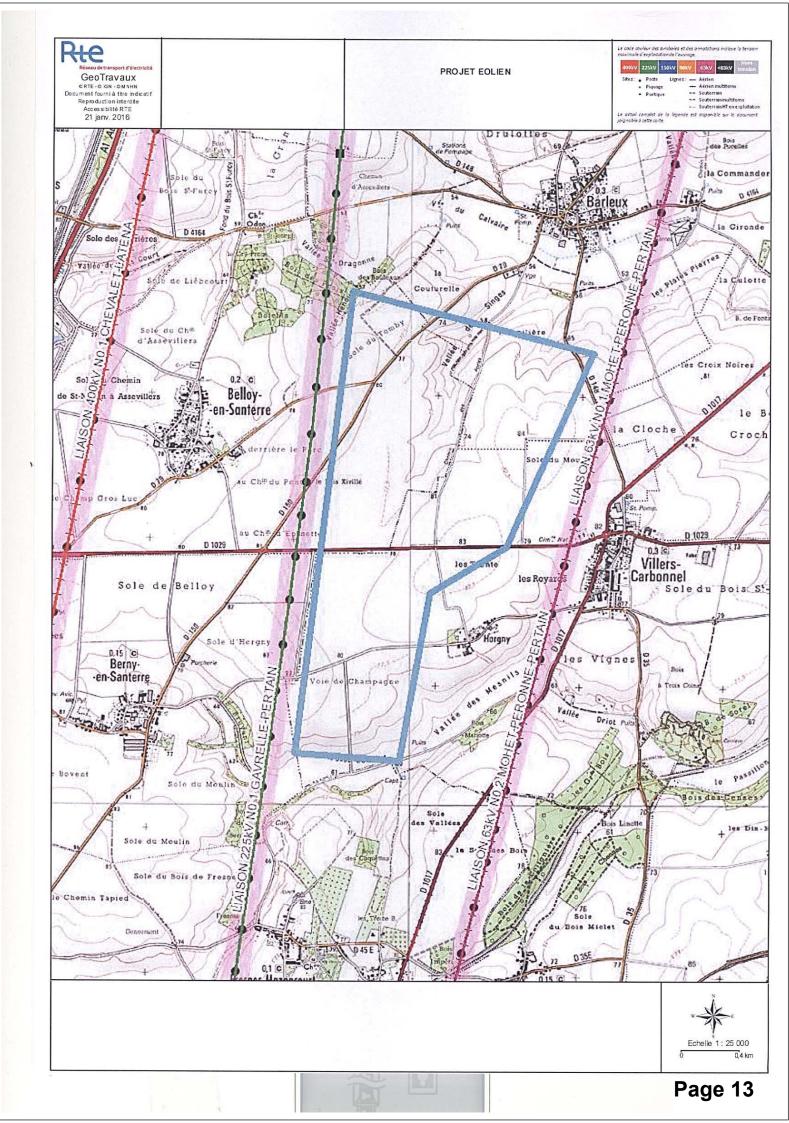
Mesures de « précaution » préconisées par la DREAL dans le cadre de la demande de permis de construire, en application l'article R. 111-2 du code de l'urbanisme.

Les thèmes de sécurité	Mesures de sécurité préconisées par la DREAL		
1 – Normes de qualité d	e la construction		
Qualité générale de la construction	Certifications de conformité: - aux réglementations et normes européennes, - à un référentiel d'assurance de la qualité, - relatives à la qualité de production électrique (compatibilité avec le réseau public) du constructeur à la norme ISO 9001		
2 – Implantation par ra	pport aux infrastructures, distances d'isolement souhaitables		
DS = Distance mini	l'éolienne comptée entre le sol et l'axe du rotor, D = Diamètre des pales male de Sécurité comptée entre axes (entre l'axe de l'éolienne et l'axe de l'ouvrage ectrique, oléoduc, etc)		
Lignes électriques haute tension	Distances de Sécurité modulables suivant le niveau de tension des lignes : - pour les lignes électriques 225 et 400 KV DS = 1,4 x (H + D/2) - pour les lignes électriques 63 et 90 KV DS = 1,2 x (H + D/2) minima supérieur à (H+D/2) + 50 m dans tous les cas		
Conduites de - gaz, - hydrocarbures, - produits chimiques, - ou dangereux pour l'environnement	$4 \times (H + D/2)$ à défaut d'étude confirmant qu'une distance plus faible est acceptable, mais avec un minimum de 1,4 $\times (H + D/2)$.		
 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement Locaux tiers 	- 500m		
Distance minimale entre 2 éoliennes	Compte tenu des turbulences et des variations de pression dynamique provoquées dans le sillage de l'éolienne « au vent » : DS (dans le sens du vent dominant) = 4 fois le diamètre de la plus grande pale		

was sleveloppement-durable zons fr

pour l'avenir

56, rue Jules Barm – 80040 Amiens cedex 1 – Tél : 03 22 82 25 00 – Fax : 03 22 91 73 77





PRESCRIPTIONS TECHNIQUES POUR TOUT AMENAGEMENT ET TRAVAUX AU VOISINAGE DES LIGNES ELECTRIQUES DE TENSION SUPERIEURE A 50 000 VOLTS

<u>Le projet d'aménagement et travaux doivent respecter l'Arrêté Technique Interministériel du 17 mai</u> 2001 :

Tout projet d'aménagement aux abord d'une ligne électrique doit respecter les distances imposées par cet arrêté. Les distances à respecter dépendent du niveau de tension de la ligne électrique et de la nature des obstacles concernés.

Les entreprises devront respecter :

- > Avant les travaux : Le décret n°554-19 à 38 du 5 oc tobre 2011
- Conformément au décret du 5 octobre 2011, les entrepreneurs à qui seront confiés les travaux sont tenus d'établir une DT et D.I.C.T (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux) auprès de RTE à l'adresse indiquée au bas de la présente dix jours (jours fériés non compris) au minimum avant le commencement des travaux.
- Durant les travaux : Le droit du travail : 4ème partie, Livre V, Titre III, Chapitre IV, Section 12, à partir de l'article R4534-107

Voir annexe jointe à ce courrier

Recommandations:

RTE recommande la prise en compte d'une zone d'évolution complémentaire de 2 mètres afin de permettre l'accès aux terrasses et toitures de façon permanente et dans le respect des exigences du droit du travail. Ceci afin d'éviter de devoir mettre hors tension une ligne de transport d'énergie d'intérêt général pour la réalisation de travaux particuliers.

Ces dispositions sont représentées en page 3.

Quelles références pour le calcul des distances ? :

Les distances imposées ci-dessus doivent être prises en compte dans les positions les plus pénalisantes des câbles électriques :

- > Position verticale la plus basse du câble sous l'effet de la température
- Position latérale la plus importante induite par le balancement du câble sous l'effet du vent

A partir des caractéristiques de son ouvrage et du projet, RTE :

- Vérifie le bon respect des distances définies ci-dessus en situation finale
- > Indique la zone de sécurité à respecter en vertical et latéral au regard des exigences du droit du travail.

RTE doit être consulté pour tout projet d'aménagement aux abords des ouvrages électriques de tension supérieure ou égale à 50 000 Volts, en étant destinataire des pièces permettant l'instruction du projet par les services de l'état (permis de constuire, autorisation de lotir, déclaration de travaux...).

Prescriptions techniques relatives aux aménagements dans l'environnement des ouvrages électriques.

Accessibilité des ouvrages électriques :

Tout pylône implanté dans l'emprise d'un projet ou à proximité de celui-ci doit rester accessible en permanence aux personnels d'intervention ainsi qu'à leurs véhicules, suivant les modalités résultant des servitudes légales de la loi du 15 juin 1906 et des textes subséquents.



Aucun terrassement ne doit être effectué à moins de 10 mètres des pieds du support sans accord préalable de RTE. Le cas échéant, le talutage devra être effectué dans les règles de l'art et de manière à maintenir la stabilité des massifs du support et leur résistance initiale.

Cas particulier des antennes, totem et candélabres :

Les normes qui définissent les conditions d'installation des antennes et candelabres imposent notamment que la distance entre la partie la plus saillante de l'antenne ou du candélabre et le conducteur le plus proche soit d'au moins 5 mètres et qu'en cas de chute de l'antenne ou du candelabre, cette distance soit respectée.

Plantations:

RTE est tenu de garantir le respect des distances de sécurité entre la végétation et l'ouvrage électrique.

Aucune végétation ne doit jamais engager les distances de sécurité représentées sur le plan joint. Le respect de cette distance de sécurité affranchira le propriétaire des contraintes et coûts générés par la coupe périodique de la végétation aux abords des lignes électriques. En cas de non respect des distances prescrites, les travaux seraient confiés à une entreprise spécialisée, mandatée par RTE, aux frais du propriétaire.

Clôtures:

Afin d'éviter le phénomène d'induction, toute clôture métallique devra être mise à la terre. Cette clôture devra être implantée au minimum à 5 mètres des pieds des supports ou le cas échéant devra être isolée dans cette zone.

Canalisations:

Tout projet de canalisation métallique parrallèle à la ligne électrique ou situé à une distance inférieure à 30 mètres des pieds d'un support nous sera soumis pour étude. L'emploi de matériaux isolants (PVC ou similaire) est alors fortement recommandé.

Piscine en plein air :

L'implantation de piscines en plein air est soumise à une réglementation particulière en terme de distance à respecter par rapport aux supports de lignes aériennes. RTE devra être impérativement consulté préalablement.

NOTA IMPORTANT:

Nous vous demandons de prendre toutes les dispositions nécessaires au bon respect des distances imposées, y compris en phase travaux. Si la distance de 5 mètres n'était pas respectée, la consignation de l'ouvrage ou la mise à disposition d'un surveillant électrique serait indispensable et contraignante à la fois pour RTE et le Maître d'Oeuvre. De plus, un certain nombre de dispositions doivent alors être mise en œuvre.

Le cas échéant, vous voudrez bien en avertir RTE au plus tôt à l'adresse indiquée ci-dessous afin de convenir des modalités de réalisation (dispositions techniques, possibilités de consignation, calendrier, prise en charge financière...).

Si une consignation de la ligne électrique s'avérait nécessaire, RTE doit en être informé à minima 3 mois avant le début souhaité des travaux afin d'étudier l'impact sur le réseau et donc la faisabilité de la coupure. Certains ouvrages présentent un caractère stratégique pour l'équilibre du réseau électrique et l'alimentation des postes : ils ne peuvent être consignés qu'à certaines périodes de l'année et sur des durées très courtes. Tout accord sur une date de consignation peut également être remis en cause au dernier moment en fonction des contraintes du réseau ou aléas climatiques.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE:

RTE – GET Champagne-Ardenne Impasse de la Chaufferie - BP246 51059 REIMS Cedex Tel : 03 26 05 53 30

Fax: 03 26 05 53 30

A l'attention du Pôle Patrimoine Environnement

De: Stechnique [stechnique-siepdusanterre@orange.fr]

jeudi 26 mars 2015 10:32 Envoyé:

carole.piedvache@etd-energies.fr À:

Objet: Projet éolien Haut Plateau

Pièces jointes:

Demande.pdf; Barleux_1_2.pdf; Barleux_2_2.pdf; Belloy_1_2.pdf; Belloy_2_2.pdf; Berny_1_1.pdf; Villers-Carbonnel_1_3.pdf; Villers-Carbonnel_2_3.pdf; Villers-Carbonnel_

Bonjour Madame,

En réponse à votre demande voici les plans des réseaux d'eau potable des communes impactées par votre projet

Vous voudrez bien tenir compte dans votre projet que les câbles ne soient pas posés au-dessus de ceux-ci et de respecter une inter-distance de 0.30 m.

Restant à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire,

Cordialement,

Olivier HARLAY Service technique Syndicat Intercommunal d'Eau Potable du Santerre 1, rue d'Assel – BP 20022 80170 Rosières en Santerre 06.10.64.82.33 - 03.22.88.45.26

© DICT.fr - 72284 - 56872 - 119614138 - 12446401 - 03/04/15 11:19 - Chantier LES TRENTE 80200 BARLEUX



Récépissé de DT Récépissé de DICT

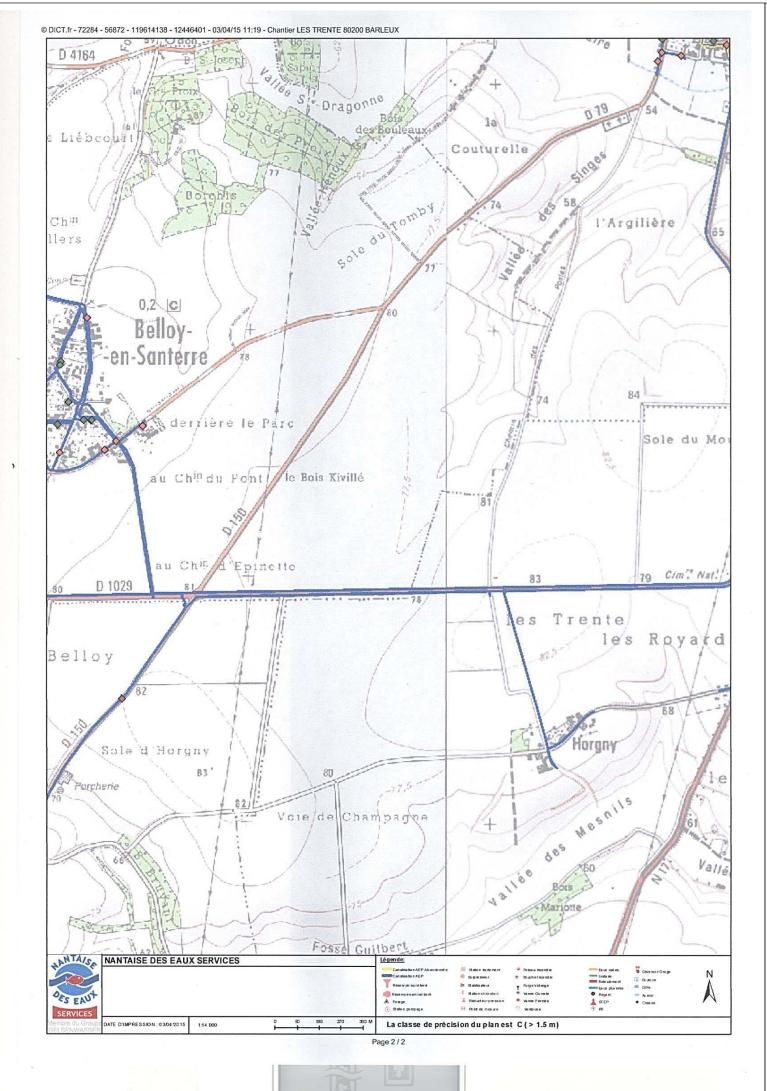


Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

	Destinataire			
Récépissé de DT	Dénomination : Complément / Service :	ETD		
Récépissé de DICT	Numéro / Voie :	4 RUE DE LA POSTE		
Récépissé de DT/DICT	Lieu-dit / BP :	8.0.1.6.0 CONTY		
conjointe	Pays :	FRANCE		
N° consultation du téléservice : 2,0,1,5,0,1,0,8,0,0,3,3,8,T S,1 Référence de l'exploitant : N° d'affaire du déclarant : 12446401 Personne à contacter (déclarant) : Date de réception de la déclaration : 12 / 01 / 15 Commune principale des travaux : BARLEUX Adresse des travaux prévus : ES TRENTE Eléments généraux de réponse Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : m				
	Modification ou extens	gorie : EA (voir liste des catégories au verso) ion de nos réseaux / ouvrages		
Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :				
Emplacement de nos réseaux / ouvrages Plans joints : Références : Echelle(1) : Date d'édition(1) : Sensible : Prof. règl. mini(1) : Matériau réseau(1) : Prof. règl. mini(1) : Prof. règ				
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint Recommandations de sécurité				
Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées: La position approximative des ouvrages souterrains figure sur les plans que nous vous adressons. Celle-ci a une valeur purement indicative, il vous incombe en conséquent de vérifier l'emplacement exact des canalisations par sondage et repérage manuellement.				
Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques :				
Dispositifs importants pour la sécurité :				
Cas de dégradation d'un de nos ouvrages En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0,3 2,2 7,8 8,0 0,5 Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) :				
Responsable du de	Control of the Contro	Signature de l'exploitant ou de son représentant Nom du signataire : nathalie KICKA Original électronique signé électroniquement.		

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formula



De: VELCHE Jean-Pierre, VNF/DG/DLEI/MSNE/PT [Jean-Pierre.VELCHE@vnf.fr]

Envoyé: mardi 16 février 2016 15:02

À: Carole Piedvache

Cc: FOUCRIER Vincent, VNF/DG/DLEI/PT

Objet: RE: consultation projet éolien Pièces jointes: B4_3-5.pdf; B4_4-5.pdf

Bonjour,

En réponse, vous trouverez ci-joint le tracé en plan et le profil en long dans le secteur demandé (yc la plate-forme multimodale d'Eterpigny/Barleux. Il s'agit des plans du projet qui figuraient au dossier d'enquête publique de 2007. Les études correspondent à un niveau d'avant-projet sommaire. Nous prévoyons les études de niveau avant-projet au 2nd semestre 2017 et les études de niveau projet au 1er semestre 2018 pour un début des travaux au 4e trimestre 2018.

Vous en souhaitant bonne réception,

Sincères salutations

--

Jean-Pierre VELCHE

Responsable Concertation-Foncier Direction des Liaisons Européennes et de l'Innovation VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

Tel. 06 32 62 23 94 (ou 03 21 68 83 78)

Jean-Pierre.VELCHE@vnf.fr



De : Carole Piedvache [mailto:carole.piedvache@etd-energies.fr]

Envoyé: lundi 15 février 2016 16:23

À: VELCHE Jean-Pierre, VNF/DG/DLEI/MSNE/PT

Objet : consultation projet éolien

Bonjour,

Notre bureau d'étude, Energies et Territoires Développement, a été mandaté pour réaliser l'étude d'impact du projet éolien du Haut Plateau, sur les communes de Villers-Carbonnel Barleux et Biaches dans la Somme. ci-joint pour information la carte de localisation de la variante finale.

Afin d'étudier les effets cumulés entre ce projet éolien et le projet de canal à grand gabarit Seine Nord Europe, nous aimerions avoir quelques précisions sur le projet du canal :

- A la hauteur de Villers Carbonnel, Pont de Brie et saint Christ Briost, pourriez-vous nous transmettre des éléments d'information sur la structure du canal. Notamment, nous aimerions savoir s'il est à cet endroit surélevé par rapport au plateau, et si oui de combien de mètres, afin d'analyser l'impact visuel depuis les bourgs. Avez-vous des simulations visuelles sur ce secteur ?
- La zone d'activité envisagée sur Eterpigny est-elle toujours prévue ? Si oui, pourriez-vous me transmettre des éléments sur son périmètre précis. Notre objectif est là encore d'analyser les effets cumulés.

En vous remerciant par avance

Carole Piedvache Chargée d'étude